

COMPTE RENDU
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
20 septembre 2017 à 20h30

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation de Frédéric AUBERT, Maire, du 16 septembre 2017.

Présents : Frédéric Aubert, Jacqueline Bonnet, Jean-Pierre Filiatre, Anne-Marie Fitoussi, Claude Morin, Hervé Robin, Agnès Vallon, Frédéric Melmoux.

Absents excusés: Françoise Laurent a donné procuration à Frédéric Melmoux.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Fitoussi,

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30/06/2017. Unanimité

Monsieur Le Maire ouvre la séance et annonce la démission de M. Christian PICCIOLI, conseiller municipal. La démission a été transmise à la préfecture qui a accepté et rectifié le tableau des membres du Conseil Municipal,

1/ Rythmes scolaires

Le rythme de l'année dernière a été conservé pour cette rentrée, soit 5 jours par semaine.

L'organisation des activités péri scolaires pourra être modifiée selon que la commune bénéficiera ou non d'un contrat aidé pour l'agent communal chargé de cette mission.

Dans le cas où le contrat ne serait pas renouvelé, le Conseil Municipal demande un retour à la semaine de 4 jours avec le mercredi sans classe.

Adopté à l'unanimité

2/Tarifs ski de fond saison 2016-2017

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

3/ Renouvellement de la convention de médecine professionnelle

Monsieur Le Maire rappelle que le service de médecine professionnelle est assuré par le centre de gestion de la fonction publique de l'Isère. La convention actuelle arrivant à son terme il convient de la renouveler.

Le renouvellement est adopté à l'unanimité des membres présents.

4/ Sigreda- Validation de principe des actions inscrites au contrat de rivières Drac isérois 2018-2024

La commune s'engage, dans la mesure de ses capacités financières et sous réserve de faisabilité des actions, à mener les actions inscrites au programme.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

5/ Sigreda – Adhésion de communes

L'adhésion des communes de Claix, Saint Paul de Varces et du Syndicat Intercommunal du Lavanchon est adoptée à l'unanimité des membres présents.

6/ Décisions modificatives de Crédits

Budget principal de la Commune :

Augmentation de crédits en recettes d'investissement pour 3000€, suite à la vente du tracto pelle.

Augmentation de crédits en dépenses d'investissements pour 1300€ pour l'acquisition de matériel et 1700€ en dépenses imprévues d'investissement.

Budget de l'eau et de l'assainissement :

Augmentation des dépenses de fonctionnement de 5000€ pour le paiement de la redevance à l'agence de l'eau

Augmentation des dépenses de fonctionnement de 2000€ pour l'annulation par le Tribunal de dettes sur factures d'eau.

Diminution des dépenses de fonctionnement de 7000€ sur le poste entretien du réseau d'eau,
Adoptée à l'unanimité des membres présents.

7/ Remboursement avance de frais

Monsieur Le Maire présente les factures qui ont fait l'objet d'une avance de frais pour le compte de la Commune, pour les besoins d'entretien des bâtiments communaux,

Leur montant s'élève à 109,29€.

Après délibération le Conseil Municipal accepte le remboursement de ces avances, à l'unanimité des membres présents.

8/ Demande de subvention projet Col du Fau

Monsieur Le Maire présente le projet de réalisation d'une maison de producteurs locaux au « Col du Fau », ainsi que la demande de subvention pour la réalisation de son projet.

Après discussion le Conseil Municipal souligne que ce projet pourrait relever d'un portage par la Communauté de Communes du Trièves.

Il précise en outre que la Communauté de Communes mène déjà le projet d'une maison de pays, dans le cadre de sa compétence tourisme.

D'autre part, le plan de financement fait état d'une subvention du LEADER qui n'a pas encore été allouée.

Compte tenu ces discussions, et malgré l'intérêt du projet, le Conseil Municipal refuse de subventionner le projet tel que présenté.

9/ SEDI – Adhésion au service de soutien aux demandes de raccordement électriques

Monsieur Le Maire présente la proposition du SEDI, d'adhérer au service gratuit d'aide technique aux demandes de raccordement électrique lors des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

10/ Forêt

200 à 300 tonnes de pins seront vendus à l'entreprise Dufour au prix de 8€ la tonne.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Affouages : le tarif des affouages est fixé à 42€ TTC/M3 (tva à 10%)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

La secrétaire de séance

A. F. F. F.

